

ELECTIONS

du 20 novembre
au 4 décembre 2014

votre caisse de retraite

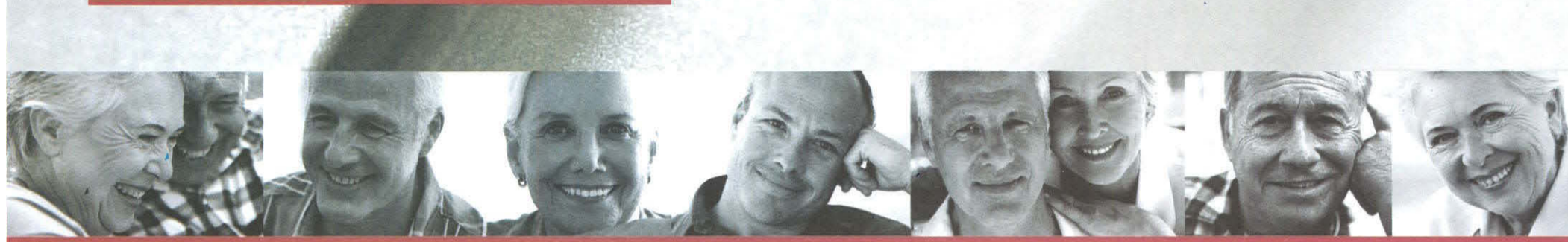
Élisez vos représentants



CNRACL



CNRACL



RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNRACL

**FONCTIONNAIRES STAGIAIRES ET TITULAIRES
D'UNE COLLECTIVITE TERRITORIALE OU HOSPITALIERE,
LA CNRACL EST VOTRE REGIME DE RETRAITES.**

**EN TANT QU'AFFILIES,
VOUS ETES APPELES A ELIRE VOS REPRESENTANTS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AVANT LE 4 DECEMBRE 2014 A 18 HEURES.**

Vous êtes électeur si vous avez été affilié à la CNRACL en tant que stagiaire ou titulaire avant le 2 septembre 2014.

Le vote se déroulera, soit par correspondance, soit par Internet sur un site sécurisé. Vous recevrez le matériel de vote à votre domicile à partir de la fin du mois de novembre.

DEUX PRECAUTIONS :

- Vérifiez que vous êtes inscrit sur la liste électorale qui a été adressée à votre employeur pour affichage dans les lieux de travail,
 - Assurez-vous, auprès de votre employeur, que l'adresse connue par la CNRACL correspond à celle de votre domicile actuel.
- Si tel n'est pas le cas, vous devez le signaler à votre employeur ; à défaut vous pouvez la modifier directement via le site Internet de la CNRACL www.cnrACL.fr, "@dele" ou sur www.changement-adresse.gouv.fr/

SI VOUS SOUHAITEZ DEMANDER UN RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ :

- consulter le site internet www.cnrACL.fr de la CNRACL, rubrique "élections CNRACL",
- téléphoner (de 9 heures à 17 heures) au 05 56 11 33 33

SI VOUS SOUHAITEZ FAIRE UNE RECLAMATION

(obligatoire pour toute demande de radiation ou d'inscription sur la liste électorale et jusqu'au 17 octobre, dernier délai),

VOUS DEVEZ ECRIRE A L'ADRESSE SUIVANTE : ELECTIONS CNRACL - RUE DU VERGNE - 33059 BORDEAUX CEDEX

IMPORTANT

**Vous pouvez voter dès réception de votre matériel de vote.
Tout bulletin envoyé après le 4 décembre ne pourra plus être pris en compte.**

VOTEZ POUR VOTRE CAISSE DE RETRAITES !